

L'amertume des salariés des grands hôtels parisiens



Article rédigé par francetvinfo.fr, le 13 janvier 2021

Source [francetvinfo.fr] Des plans sociaux sont annoncés les uns après les autres dans les grands établissements hôteliers parisiens, actuellement désertés pour cause de Covid-19. Entre stress et inquiétude, certains estiment que la crise sanitaire actuelle ne peut pas à elle seule tout expliquer.

Une vague de licenciements est redoutée en 2021 dans [des grands hôtels parisiens](#). Ils sont quasiment vides à cause de l'épidémie. [Le ministère de l'Économie](#) prévoit pourtant de relever le plafond d'aide pour les hôtels et restaurants, notamment via le fond de solidarité - probablement à trois millions d'euros par an - mais l'avenir reste sombre pour le monde hôtelier.

Rendre le badge, le tablier, Salvatore Cotonné s'y prépare. Cuisinier depuis 18 ans au Méridien de la Porte Maillot à Paris, un hôtel 4 étoiles de 1 000 chambres, il redoute de recevoir sa lettre de licenciement. *"En ce moment, c'est beaucoup de stress, beaucoup d'anxiété, beaucoup de questions aussi. On se demande qui va partir. C'est vrai que l'attente est très, très pesante depuis l'annonce du PSE [Plan de sauvegarde de l'emploi]."* Depuis l'annonce en novembre par le groupe Marriott de la suppression de plus de 200 postes sur 500, Salvatore, qui est aussi délégué CGT du personnel, rumine. *"C'est de la colère, c'est le manque de considération."*

Il rajoute : *"Les sacrifices, je les ai faits. Maintenant on est considérés comme des vieux torchons."*

Son hôtel n'est pas le seul concerné. Les plans sociaux tombent les uns après les autres dans les plus grands établissements de la capitale : le Westin de la place Vendôme ou encore les Hyatt du Louvre et des Champs-Élysées. Des établissements désertés, d'après les directions, à cause de l'épidémie. Un prétexte, estime Didier Del Rey, secrétaire Union CGT- commerce de Paris. *"Il se servent aussi [du contexte] pour baisser la masse salariale et quand ça ira mieux reprendre du personnel payé au plus bas, c'est-à-dire au SMIC hôtelier. Ce que je trouve aberrant, c'est qu'on fait une procédure de licenciement économique, sachant que l'on a tout pour pouvoir faire garder ses salariés tout en étant en activité partielle."*

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)